

COMPTE-RENDU REUNION DU 16 JUIN 2004

Le Groupe « EAU » du S3PI de l'estuaire de l'Adour s'est réuni le 16 juin 2004 à la Communauté d'Agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz, 15 avenue du Maréchal Foch à Bayonne.

PRESENTS

Mme DEQUEKER	Présidente du Groupe Eau - Déléguée à l'Environnement - Ville d'Anglet
M. AURIAULT	Mairie de Bayonne - Service Environnement et Ecologie
M. BAREILLE	LCABIE
Mme BERNARD	Institut des Milieux Aquatiques
M. BERNIGOLLE	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques
M. BERTHET	Mairie d'Anglet - Direction des Services Techniques
Mme BIRLES	Mairie de Tarnos
M. BONNOT	Directeur des Services Techniques - Mairie de Tarnos
M. BOTELLA	Cabinet Environnement Intervention
M. CHAMBRES	Communauté d'Agglomération BAB
M. COLIBEAU	Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays-Basque
Mlle PEYRAN (représente M. CORALES)	Direction des Services Techniques - Mairie de Boucau
Mme COUREGES	Communauté d'Agglomération BAB - Mission du développement durable
Mme DARMENDRAIL	Conseillère municipale - Mairie de Bayonne
Mme DUHART	Mairie de Boucau - Déléguée à l'Environnement
M. DURANDEAU	D.D.E. des Pyrénées-Atlantiques - CQEL
Mme EYHERALT SAGASPE	Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays Basque
M. FAURIE	Station de pilotage de l'Adour
M. FISCHER	Aciérie de l'Atlantique
Mme FRONZES	S.M.U.N.
M. GENS	Communauté d'Agglomération BAB - Service Assainissement
Mme GONZALEZ	Communauté d'Agglomération B.A.B. - Mission du Développement Durable
M. IVANDEKICS	L.B.C. - Président A.D.I.U.P.B.
M. LESPADE	Adjoint au Maire - Mairie de Tarnos
Mlle MELQUIOT	Aciérie de l'Atlantique
M. MENY	DIREN
M. MOURGUIART	UFR Sciences et Techniques Côte Basque
Mme MUCHIUT	Institut des Milieux Aquatiques
M. PACHON	CADE
M. RAYNAUD	SYDEC
M. SAINT PE	SYDEC
M. SIMON	Institution Adour
M. SOULIER	DDE des Pyrénées-Atlantiques - CQEL
M. TRUT	IFREMER d'Arcachon

Sont excusés : M. AMIEL (DRIRE), M. BESSE (MISE 40), Mme DULIN (DDASS 64), M. GOURGAND (Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques), M. HAUSWIRTH (Communauté d'Agglomération B.A.B.), M. JAFFRE (Communauté d'Agglomération B.A.B. - Direction de l'Environnement), M. JOINDOT (DRIRE), M. LE PORS (DDE 64), M. MOUCHES (UFR Sciences et Techniques Côte Basque), M. RENARD (Communauté d'Agglomération B.A.B. - Direction de l'Environnement).

Mme DEQUEKER, Présidente du Groupe Eau, ouvre la séance et rappelle son objet : il s'agit dans un premier temps de faire le bilan des trois années d'études sur la qualité des eaux et des sédiments de l'estuaire de l'Adour, et dans un second temps, d'aborder les dispositions retenues pour la mise en place du réseau pérenne.

Mme DEQUEKER donne la parole à **M. SIMON**, de l'Institution Adour, qui rappelle le contexte de la mission confiée trois ans auparavant à l'IFREMER, au CNRS et à la DDE - CQEL. Les transparents sont joints au présent compte rendu.

M. SIMON propose ensuite à **M. TRUT**, de l'IFREMER, de présenter sa synthèse.

Celui-ci rappelle dans un premier temps quelques principes généraux, qui expliquent la méthodologie et la stratégie d'échantillonnage retenues pendant trois ans.

La décontamination d'une huître pour ce qui est de la bactériologie, se déroule sur un laps de temps de l'ordre de la journée. Aussi, pour obtenir un résultat fiable, il faut multiplier les prélèvements.

Pour ce qui est des métaux, en revanche, la décontamination prend plusieurs mois ; donc, on peut retenir une stratégie d'échantillonnage trimestrielle.

Il faut rappeler également que la réponse analytique de l'huître se fait par amplification : cela signifie qu'on peut analyser dans l'huître, des produits qui ne se trouvent dans l'eau qu'à l'état de traces. Cela pose cependant un problème pour certains paramètres, notamment par rapport à l'interprétation des normes. En effet, les facteurs de bio-accumulation ne sont pas connus pour de nombreux polluants.

Il rappelle ensuite les objectifs poursuivis et les points de mesures retenus.

Pour ce qui est des analyses sur la matière vivante, l'objectif était bien de définir l'état de la contamination de l'estuaire marin de l'Adour.

Il présente ensuite les différents points de mesures, puis le détail des résultats obtenus.

Pour le cadmium, le plomb et le mercure, les résultats sont satisfaisants, par comparaison d'une part à la moyenne obtenue sur les estuaires de la Manche et de l'Atlantique, et également par rapport à la valeur PNEC définie par l'INERIS (PNEC : concentration probable sans effet sur l'environnement). On constate également pour ces paramètres, une bonne concordance entre les réponses obtenues dans l'eau et dans le vivant. Les résultats obtenus sont également comparés à la moyenne du RNO, c'est-à-dire à la moyenne faite pour ces paramètres sur les côtes françaises dont les littoraux côtiers non estuariens représentent 90% des points de mesures.

Pour les HAP, la valeur obtenue représente 120% de la valeur RNO, soit 240 µg/kg. La norme-guide AFSSA pour les huîtres est fixée à 500 µg/kg. Parmi toutes les mesures effectuées (environ 60), une seule valeur a été observée au-delà de la valeur-guide.

Aussi, au regard des résultats présentés, on peut considérer que ces 4 paramètres peuvent être écartés pour ce qui concerne la contamination de l'Adour.

Pour ce qui est des PCB et des DDT, il est important de rappeler dans un premier temps, qu'ils sont effectivement interdits actuellement, mais qu'en raison de leur fort pouvoir rémanent, ils ont été recherchés dans l'Adour. Pour ces paramètres, les valeurs mesurées dans l'Adour sont légèrement supérieures à la moyenne du RNO, mais largement inférieures aux observations faites dans de nombreux autres estuaires.

En revanche, des niveaux préoccupants de contamination sont observés pour :

- la contamination bactérienne, qui est forte à très forte sur le paramètre Escherichia Coli ; sur cet élément, il faut rappeler que tous les points de suivi sont potentiellement influencés par un ou plusieurs rejets locaux ;
- le TBT : les apports principaux seraient issus d'une part de l'Aritxague, et d'autres part des ports (peinture des bateaux).

Certains paramètres présentent une variabilité préoccupante : il s'agit principalement du chrome, pour lequel la contamination des huîtres est généralisée, avec ponctuellement des niveaux très élevés. Or, on ne trouve pas de chrome en quantité significative dans la lame d'eau. Son origine n'est donc pas diagnostiquée.

D'autres paramètres présentent des tendances préoccupantes :

- le cuivre, pour lequel des mesures atteignent 200% de la moyenne du RNO ;
- le zinc, pour lequel sont constatés de gros apports en rive droite ; ce résultat est à nuancer, car l'huître n'est pas un bon bio-intégrateur pour ce paramètre.

En conclusion, de manière globale, la qualité de l'Adour appréciée au niveau de la matière vivante est satisfaisante. Les principaux problèmes rencontrés sont :

- les bactéries fécales,
- les organo-étains,
- le chrome, le cuivre et le zinc.

Ces apports seront à surveiller en priorité.

Pour les autres contaminants, une veille patrimoniale sera suffisante.

M. TRUT passe ensuite la parole à **M. BAREILLE** pour les résultats concernant les mesures dans l'eau et les sédiments.

M. BAREILLE rappelle tout d'abord les objectifs et le protocole de mesures. Trois objectifs principaux : mesurer les apports chroniques locaux, les apports du bassin versant, et l'influence des contaminants sur les eaux et les sédiments.

Pour ce qui est de la contamination bactérienne : on constate que les apports en *Escherichia coli* sont très inférieurs sur le bassin versant, par rapport aux rejets locaux. Le facteur multiplicatif est bien sûr beaucoup plus élevé dans le cas des périodes d'étiage de l'Adour.

Les contributions relatives sur l'agglomération, en période sèche, pour le paramètre bactéries fécales sont les suivantes : station d'épuration 57% ; Aritxague 43%.

Pour ce qui est des micro polluants, la plupart d'entre eux sont issus de rejets multiples et diffus (notamment issus des zones industrielles), et pour une moindre proportion des stations d'épuration.

A ce stade de la présentation, **M. RAYNAUD** souhaite apporter une précision : il estime qu'il faut faire très attention à l'amalgame entre station d'épuration et contamination. Il revient notamment sur la question du point B23, positionné à l'exutoire d'un émissaire pluvial qui reçoit notamment le rejet de la station d'épuration de Tarnos et se jette dans l'Adour après avoir traversé la commune de Boucau. Les effluents contenus dans cet émissaire sont constitués pour seulement 10%, des rejets de la station d'épuration de Tarnos, le reste étant principalement des rejets de type industriel ou autre, des branchements clandestins et les eaux issues du lessivage des chaussées.

Sur cette base, **M. RAYNAUD** demande à ce que le point B23 soit intégré à l'étude au titre des rejets multiples et non pas des stations d'épuration.

Mme DEQUEKER rappelle à **M. RAYNAUD** les objectifs poursuivis par le S3PI et les nécessaires précautions quant à l'interprétation des résultats.

M. BAREILLE poursuit alors sa présentation, concernant notamment les apports du bassin versant.

Les constats faits montrent que l'Adour est plus chargé que les Gaves Réunis, pour ce qui est des apports en bactéries fécales. Pour ce qui est des micropolluants en revanche, les matières en suspension (MES) transportées par les Gaves Réunis sont plus chargées que celles de l'Adour.

Synthèse sur les contributions relatives des rejets locaux du BAB par rapport au bassin versant de l'Adour :

En période d'étiage, les rejets locaux représentent 67% des apports de bactéries à l'estuaire. Il est à noter dans ce cadre, qu'en période d'étiage, le front salin pénètre dans l'estuaire et génère un abattement de la bactériologie.

En période de débit soutenu, 78% des apports de bactéries sont liés à la contribution du bassin versant. Étant donné qu'il n'y a pas de salinité dans l'estuaire dans cette configuration, l'abattement est quasi nul, et le flux de bactéries généré vers les plages, très fort.

Pour ce qui est des micropolluants en revanche : par temps sec, les apports du bassin versant représentent plus de 80% de la pollution, malgré des concentrations très élevées dans les rejets locaux ; le phénomène de dilution fait que l'influence de ces rejets sur la masse d'eau de l'estuaire reste faible.

Par rapport à cette conclusion, un problème demeure : la non quantification des apports générés par les eaux pluviales. Globalement, la conclusion est la même que celle présentée par IFREMER, à laquelle se rajoute un élément important : la qualité de l'Adour semble stable dans le temps.

Mme DEQUEKER donne ensuite la parole à **M. MOURGUIART** de l'UPPA pour la présentation des travaux qu'il réalise à l'Université d'Anglet Montauray au département d'écologie (cf. transparents ci-joints).

Les résultats concernent des éléments complémentaires sur l'estuaire de l'Adour qui concernent des communautés d'êtres vivants, notamment de petits crustacés. La méthodologie retenue est le prélèvement de carottes de sédiments à proximité de l'exutoire du Maharin, et la recherche dans ces prélèvements, d'organismes fossilisés.

Les premières conclusions montrent qu'on trouve, à une certaine profondeur, des êtres vivants qui ont par la suite totalement disparu, probablement du fait d'un épisode de forte contamination de l'estuaire. Par la suite, donc plus récemment, on constate la réapparition d'organismes vivants, mais d'une typologie différente, qui révèle une amélioration de la qualité de l'estuaire. Selon les estimations faites, le pic de contamination se situerait entre 1970 et 1985.

Mme COURREGES demande à **M. MOURGUIART** si les communautés d'êtres vivants étudiées peuvent être révélatrices d'autres types de vie, comme les poissons.

M. MOURGUIART précise alors que ces crustacés sont :

- des bio indicateurs,
- très présents dans le milieu, donc ils constituent un maillon important de la chaîne alimentaire pour les juvéniles de poissons,
- sensibles à l'oxygénation du milieu, tout comme les poissons.

Pour ces raisons, ils sont fréquemment utilisés pour évaluer la qualité des milieux aquatiques.

Mme COURREGES souhaite savoir si, sur la base des conclusions présentées, il est possible aujourd'hui de dire que l'Adour présente des conditions favorables à la vie piscicole.

M. BAREILLE précise que l'estuaire, dans sa situation actuelle, n'est pas très contaminé. Il reste des « bémols » très significatifs, mais qui ne sont pas réhibitoires, notamment pour la remontée du saumon.

M. PACHON demande si les résultats obtenus par **M. MOURGUIART** montrent bien qu'une nouvelle espèce est apparue dans l'Adour.

M. BAREILLE précise que les résultats présentés ne sont pas toujours transcritibles en matière de qualité du milieu.

M. MOURGUIART ajoute qu'en effet, il existe des problèmes de compétition entre espèces, qui sont liés à une qualité donnée du milieu à un moment donné. Aussi, l'élément important de sa conclusion est que l'on est passé d'un milieu « sans vie » à de nouvelles phases de développement. Il y a donc une amélioration. Le fait que les espèces ne soient pas les mêmes n'est pas interprétable pour le moment.

M. AURIAULT souhaite revenir sur certains résultats présentés, et notamment sur la contribution importante de l'Aritxague à la pollution de l'Adour.

Il précise en effet que l'Aritxague est un ruisseau urbain, de linéaire court. Aussi, dans un contexte de conventionnement des artisans et des industriels, il devrait être possible au niveau de la communauté d'agglomération, d'améliorer la qualité de ce ruisseau.

M. PACHON demande à ce que les résultats présentés dans le cadre du S3PI soient intégrés aux études d'impact de tous les aménagements en lien avec l'Adour, et notamment lorsqu'il s'agit de dragages ou d'interventions directes dans l'estuaire. Il précise à ce titre que sa remarque s'adresse aux administrations.

M. DURANDEAU répond que ce point a déjà été évoqué, et qu'il ne faut pas oublier que chaque projet individuellement, est soumis à étude d'impact, que cette étude d'impact est diligentée par des maîtres d'ouvrages différents, et qu'elle est susceptible d'être instruite par des services différents.

M. PACHON rappelle que l'état de l'Adour, notamment pour le TBT, est préoccupant, et que donc, quand on fait des dragages, les choix faits pour l'évacuation des vases doivent prendre en compte ces éléments.

M. BOTELLA revient sur l'intervention de **M. RAYNAUD** et souhaite savoir ce qui va se passer. En effet, le problème de la qualité des eaux de l'Adour s'aggrave, notamment dans l'opinion.

La perception des gens en est très mauvaise aujourd'hui. Or, le projet de loi sur l'eau est très clair sur la question de la taxation des rejets.

M. BAREILLE souhaite quant à lui apporter une réponse à **M. PACHON** sur le TBT. Il précise que la problématique du TBT ne se pose pas que pour les vases, mais bien pour les vases et les sables. Donc, il faut être prudent sur la question des dragages. Il fait également remarquer que la qualité des eaux de l'Adour ne s'est pas dégradée pendant trois ans.

M. TRUT fait remarquer que le TBT a une forte affinité avec les particules, et qu'en conséquence, il n'est pas relargué mais il reste fixé sur les particules.

M. RAYNAUD répond à l'intervention de **M. BOTELLA** pour présenter le programme envisagé sur le secteur de Boucau - Tarnos.

Sur le collecteur de Tarnos, des actions d'amélioration sont engagées et vont se poursuivre jusqu'en 2006. Il précise également que le système d'assainissement de Tarnos est désormais télésurveillé, ce qui n'était pas le cas auparavant. Se pose encore le problème de la capacité de la station d'épuration. La STEP actuelle est capable de traiter 180 m³/h en pointe. On constate donc qu'elle ne prend pas tout le débit susceptible d'arriver. Une nouvelle station d'épuration est en projet, dont la capacité hydraulique est fixée à 540 m³/h en pointe. Le dossier d'autorisation est actuellement en cours d'instruction par les MISE 40 et 64. Pour l'instant, il n'y a pas d'obligation de traiter la bactériologie, comme pour les STEP du BAB. Il a été prévu de prendre en compte la pluie mensuelle.

La mise en service de la nouvelle station est programmée pour 2006.

Par ailleurs, le programme d'assainissement collectif du secteur de Tarnos est en voie d'achèvement. Il reste à améliorer la police de contrôle des branchements et à réaliser une étude sur l'émissaire pluvial, avec inspection des réseaux et mise en place des points de mesure.

M. TRUT précise que IFREMER émet des avis consultatifs sur les dossiers d'impact, notamment lorsque la baignade est un des usages du milieu récepteur. Dans ce cas, il est souhaité que le paramètre Escherichia Coli soit suivi, même si la réglementation ne le prévoit pas.

M. COLIBEAU souhaite savoir pourquoi la bactériologie n'est pas traitée dans les stations d'épuration.

M. RAYNAUD répond que le choix du traitement de la bactériologie est un problème d'approche entre l'usage du milieu et le traitement en station d'épuration. Il faut en premier lieu connaître l'impact du rejet sur le milieu et en connaître la dispersion. Le traitement tertiaire sera la dernière solution à envisager ; en effet, son efficacité n'est réelle que si le système d'assainissement en amont le permet. Cela signifie qu'il faut d'abord connaître et maîtriser le fonctionnement hydraulique des réseaux, des postes de refoulement, et des déversoirs d'orage.

A la suite de ces débats, **Mme DEQUEKER** reprend la parole pour remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à l'étude, pour la qualité de leur travail et leurs efforts en matière de vulgarisation et de présentation.

Elle donne ensuite la parole à nouveau à **M. SIMON**, de l'Institution Adour, afin qu'il fasse la présentation du contenu du réseau pérenne.

M. SIMON présente le projet de réseau de suivi pérenne tel qu'il a été conçu par le comité de pilotage sous l'égide de l'Institution Adour, qui serait donc maître d'ouvrage de cette opération.

Les stations retenues seraient les suivantes :

- 3 stations dites patrimoniales : à l'entrée de l'agglomération au niveau du pont de l'autoroute, à la sortie de l'estuaire et à l'embouchure de la Nive ;
- 3 stations dites locales sur les 5 points de rejets principaux, soit l'Aritxague, le Maharin, le point B23 (émissaire Tarnos), le point T24bis (au niveau de ADA) et le quai du Bazet.

Ce projet de réseau pérenne sera examiné par le Conseil d'Administration de l'Institution Adour le 23 juin 2004.

Le plan de financement n'en est pas totalement bouclé.

Mme DEQUEKER conclue la séance en remerciant les participants et les intervenants.

Pièces jointes au compte rendu :

Présentation de l'Institution Adour

Support de la présentation de M. SIMON - Institution Adour

Réseau Adour : résultat du suivi matière vivante réalisé de 2001 à 2003.

Support de la présentation de M. TRUT - IFREMER

Qualité des eaux de l'estuaire de l'Adour (2000-2003) - Synthèse générale

Support de la présentation de M. BAREILLE

Suivi de la qualité des eaux de l'Adour (étude préliminaire (2001-2003)

Support de la présentation de M. MOURGUIART - UPPA

Rapport de synthèse résumé (2000-2003) - État de Référence (2000-2003) - Origine des contaminants et contributions relatives des sources